

19 mar 2015 -13:35

## Conseil des ministres du 19 mars 2015

Le Conseil des ministres s'est réuni le jeudi 19 mars 2015 au 16, rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes:

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

19 mar 2015 -13:33

Appartient à [Conseil des ministres du 19 mars 2015](#)

## Marché pluriannuel de services de restauration 2015-2019 au profit des centres d'accueil ouverts fédéraux

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de la procédure pour l'attribution du marché public Services de restauration 2015-2019 au profit des centres d'accueil ouverts fédéraux de Fedasil.

L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) a notamment pour mission d'assurer l'organisation, la gestion et le contrôle de la qualité de l'aide matérielle octroyée aux bénéficiaires de l'accueil. Fedasil conclut, dans ce cadre, des contrats avec des tiers relatifs à des marchés de services afin de satisfaire à ses obligations en matière d'accueil de demandeurs d'asile.

Ce nouveau marché pluriannuel doit être lancé afin de remplacer le contrat pluriannuel actuel pour la livraison de services de restauration, qui arrive définitivement à échéance le 3 août 2015.

Le nouveau marché tiendra compte de la politique choisie par Fedasil de réduire progressivement la restauration collective au profit d'unités individuelles de cuisson (ilôts de cuisson). Les résidents disposant d'une unité individuelle de cuisson n'utiliseront plus, dans ce cas, la restauration collective, mais pourront se procurer, en dehors du centre, les ingrédients pour les repas qu'ils préparent eux-mêmes, au moyen des chèques-repas sociaux octroyés par Fedasil. Fedasil doit prendre les mesures nécessaires pour que le coût supplémentaire occasionné par les chèques-repas soit absorbé par l'enveloppe budgétaire disponible.

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Theo Francken, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur  
rue de la Loi 18  
1000 Bruxelles  
Belgique

19 mar 2015 -13:33

Appartient à Conseil des ministres du 19 mars 2015

## Nomination des membres du Conseil supérieur des volontaires pour la période de mandat 2015-2019

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'arrêté royal portant nomination des membres du Conseil supérieur des volontaires (CSV) pour la période de mandat 2015-2019.

L'appel aux candidats a été publié au Moniteur belge du 3 novembre 2014. Le projet d'arrêté royal vise à nommer les membres du Conseil supérieur des volontaires qui y siègeront les quatre prochaines années.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>

19 mar 2015 -13:33

Appartient à Conseil des ministres du 19 mars 2015

## Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)

Sur proposition du ministre de l'Intégration sociale Willy Borsus, le Conseil des ministres a approuvé la deuxième adjudication ouverte dans le cadre du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).

Cette adjudication concerne l'achat de denrées alimentaires en 2015 pour un montant de 12.092.000 euros. La première adjudication a été réalisée en 2014.

Les denrées alimentaires achetées par le FEAD sont mises gratuitement à la disposition des banques alimentaires, des CPAS et d'organisations partenaires afin qu'elles soient redistribuées aux personnes les plus démunies en Belgique. Plus de la moitié des aliments distribués par les banques alimentaires proviennent du programme européen d'aide alimentaire. En 2014, 130.000 personnes ont fait appel aux banques alimentaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale  
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1  
1060 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.borsus.belgium.be>

19 mar 2015 -13:34

Appartient à Conseil des ministres du 19 mars 2015

## Réinsertion socioprofessionnelle des travailleurs indépendants reconnus en incapacité de travail

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal\* instituant une assurance indemnités et une assurance maternité en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants.

Le projet d'arrêté royal a pour objet de promouvoir la réinsertion socioprofessionnelle des travailleurs indépendants reconnus en incapacité de travail en optimisant les règles de réinsertion actuelles comme suit :

- le système actuel des trois autorisations, sur la base duquel l'ayant droit indépendant reconnu en incapacité de travail peut exercer une activité autorisée, est transformé en un système dual;
- les règles de cumul entre les allocations d'incapacité de travail et les revenus professionnels découlant de l'activité autorisée sont adaptées au nouveau système dual et pleinement ancrées dans l'arrêté royal du 20 juillet 1971.

Ces réformes entreront en vigueur le 1er juillet 2015.

Le projet d'arrêté royal a été transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*\* du 20 juillet 1971*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>

19 mar 2015 -13:34

Appartient à Conseil des ministres du 19 mars 2015

## Missions Gestion civile des Crises - Planning indicatif pour 2015

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a pris note du planning indicatif pour l'année 2015 des contributions belges à des missions relevant de la gestion civile de crises, menées par des organisations internationales (UE, ONU, OSCE, OTAN).

Ce planning traduit de façon concrète la volonté politique belge de participer par des moyens civils aux efforts internationaux de prévention, de résolution, de stabilisation et de reconstruction post-confliktuelle dans des zones en crise.

Pour tout engagement dans une nouvelle mission civile, ainsi qu'un premier engagement dans une mission existante, l'accord préalable du Conseil des ministres sera demandé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

19 mar 2015 -13:34

Appartient à Conseil des ministres du 19 mars 2015

## Augmentation de la contribution de l'employeur dans les titres-repas

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'avant-projet de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de titres-repas.

L'avant-projet de loi porte la contribution de l'employeur dans un titre-repas de 5,91 euros à 6,91 euros. Il augmente aussi le montant fiscalement déductible de 1 euro à 2 euros par titre-repas.

Ces nouveaux montants maximums sont applicables aux titres-repas qui seront octroyés à partir du 1er janvier 2016.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale  
rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 00  
<http://www.vanoverveldt.belgium.be>

19 mar 2015 -13:34

Appartient à Conseil des ministres du 19 mars 2015

## Modification à l'accord de coopération relatif à l'intégration des activités aériennes dans le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre

Sur proposition de la ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé la modification de l'accord de coopération\* du 2 septembre 2013 relatif à l'intégration des activités aériennes dans le système EU ETS ainsi que le projet de loi fédérale d'assentiment à cet accord de coopération.

Cette proposition d'approbation d'une modification à l'accord de coopération, appelé 'Accord de Coopération Aviation', contient :

- a) des modifications en raison du règlement UE 421/2014;
- b) un complément à la définition de gestionnaire d'aérodrome, tel que défini à l'article 2, point 18° de l'Accord de Coopération Aviation;
- c) un rectificatif aux conditions d'accès à la réserve pour les nouveaux entrants.

Le dossier passera en comité de concertation du 01 avril.

*\* accord de coopération du 2 septembre 2013 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'intégration des activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre conformément à la directive 2008/101/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 modifiant la directive 2003/87/CE afin d'intégrer les activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre*

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de  
l'Environnement et du Développement durable  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 790 57 11  
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke  
Porte-parole  
+32 475 44 34 26  
[bernard.vanhecke@marghem.fed.be](mailto:bernard.vanhecke@marghem.fed.be)